



Concertations statut public Réunion du 3 juillet 2018 **Ça tourne au vinaigre !**

En ouverture de la journée la DG nous a remis le projet de décret qu'elle entend soumettre à la DGAFP pour validation et transmission aux tutelles, avant signature du décret instituant la nouvelle classification des agents de droit public de Pôle emploi.

Coup de tonnerre ! Le SNU quitte la concertation.

En début d'après-midi, le SNU a lu une déclaration expliquant qu'ils ne poursuivraient pas les concertations, car le projet est trop loin de leurs revendications. Cette position est respectable mais compromet grandement la possibilité d'aboutir à une nouvelle classification, car un accord large des organisations syndicales est recherché avant de présenter ce dossier à la DGAFP. Mais nous verrons que le comportement de la DG n'a rien fait rien pour augmenter les chances d'aboutir.

Même si effectivement ce projet est aussi très loin des revendications que nous défendons, nous avons préféré maintenir notre participation, car d'une part nous considérons que la classification actuelle est une anomalie dans la sphère publique, et que nous avons toujours défendu l'idée d'une classification bâtie sur un système en corps et en grades, système qu'il est proposé de mettre en œuvre prochainement. Car d'autre part aussi le système actuel est un frein notamment en ce qui concerne la mobilité des niveaux 1 et 3. Nous aussi, avons été très profondément déçus de constater que toutes les propositions faites, y compris par la DG pour déplaçonner les carrières des agents avaient toutes été rejetées par la DGAFP ; donc l'Etat. Toutefois nous souhaitons discuter de tout ce qui est de la responsabilité du Directeur Général dans ce dossier en pensant obtenir des aménagements et avancées.

La DG ne lâche rien !

Le premier point que nous avons souhaité aborder concernait les prérogatives des CPLU et CPN. La DG souhaite que les mouvements concernant la catégorie 3 (de REP à DTD) soient traités en région. Nous y sommes opposés préférant que ce qui concerne l'encadrement soit aussi traité au niveau national. La CFE/CGC a même parlé de « ligne rouge ». L'argument de la DG sur la quantité de travail générée pour ses services est d'une totale mauvaise foi, il nous a même été dit : « de toute façon c'est comme ça », drôle de conception de la discussion. Le directeur général souhaite en réalité que ce qui concerne l'encadrement intermédiaire soit géré par les directeurs régionaux.

Nous avons aussi souhaité que la direction modifie les amplitudes de certains emplois. Par exemple les chargés d'accueil et d'information tout comme les gestionnaires appui n'ont pas accès au dernier grade de leur catégorie. Les agents n'étant pas responsables de l'emploi auquel ils sont affectés n'ont pas à voir leur carrière freinée pour des décisions qui leur échappent. Après nous avoir dit oui dans un premier temps pour les deux métiers cités plus haut, mais pas pour les autres, la direction est revenue en arrière et a refusé pour les chargés d'accueil. Cette décision dépend uniquement du directeur général et cela ne lui coûte rien de l'accepter.

L'ambiance a été très tendue toute la journée, et si nous pouvons comprendre que Pôle emploi étant confronté aux décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, cela ne nous permettra pas d'avoir la classification que nous souhaiterions, nous comprenons beaucoup moins les attitudes inflexibles de la DG sur des décisions qui ne dépendent que d'elle.

Loin d'un accord, nous sommes plutôt au bord de la rupture.